



## Contrat mariage et donation

Par **tyzon**, le **14/01/2015** à **15:43**

Bonjour a toute l'équipe.

Nous nous marions en mai et je voudrais savoir comment faire pour que mon futur époux hérite de ma maison que j'ai acheté il y a 12 ans et quelles dispositions prendre pour me protéger de ma belle-fille. Est ce que si mon mari décède avant moi je devrais lui payer une part de la maison si je fais une donation a mon mari et si nous venons à décéder tous les deux est ce que sa fille sera la seule héritaire ou est ce que mes neveux auront droit à une part?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **domat**, le **14/01/2015** à **19:36**

bjr,

si votre belle-fille est la fille de votre mari, le meilleur moyen pour vous protéger est de garder votre bien à votre nom.

si vous décédez avant votre mari, comme conjoint survivant, il pourra demander à conserver un droit d'usage et d'habitation à titre viager sur le logement familial (sur votre maison), la propriété du bien allant entièrement à vos neveux (faire un testament).

à son décès, vos neveux récupéreront l'usage de la maison.

cdt